

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

COMMUNE DE MARSEILLAN

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Mardi 9 juin 2020 à 18h00**, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL, Maire**.

**Présents** : M. ROUVIER - MC. FABRE DE ROUSSAC - L. FABRE - G. REQUENA - JC. ARAGON - S. BASSI-ALLEMAND - M. IBARS - A. MICHEL-KELLY - L. GASC - JD. POUSSIER - C. PROUTEAU - M. PEREZ - B. DANIS - N. LECLERC - D. CUPOLI - C. AZAIS - S. MARTI - S. JEAN - L. DELAITE - W. BIGNON - D. VIALAS - C. PINO - G. GUIRAUD - C. BASTIDE - J. GROSSO - D. SAUVADE

**Absent représenté** : A. CHOUKROUN par M. ROUVIER

**Absent** : JF. MARY

**47. Jumelage avec la ville de Miesbach**

La Ville de MIESBACH est jumelée avec la Ville de TEWKESBURY (Royaume Unis).

La Ville de MARSEILLAN est jumelée avec la Ville de CAUDETE (Espagne) depuis 2002, la Ville de MALMEDY (Belgique) depuis 2012 et la ville de CASTELBLAYNEY (Irlande) depuis 2013.

Les villes de MARSEILLAN et MIESBACH ont développé des liens depuis 2019.

L'été 2018, sur proposition de Conny KNOBEN, citoyen allemand résidant à MARSEILLAN, le maire de MARSEILLAN, Yves MICHEL étudie la possibilité d'établir un jumelage avec une ville allemande.

En janvier 2019, le comité de jumelage oriente son choix vers la Bavière. Il sélectionne des villes appropriées (taille, tourisme, logistique, etc.). Le contact s'établit avec la mairesse de la ville de MIESBACH. Située à 48 km au sud de MUNICH, elle compte un peu plus de 11 100 habitants. Autour de la ville sont situées des stations thermales de renommée internationale : BAD WIESSEE, ROTTACH-EGERN et TEGERNSEE.

Au mois de Juillet 2019, 1<sup>ère</sup> visite officielle du maire de MARSEILLAN à MIESBACH, où il rencontre une partie du conseil municipal et découvre les coutumes et traditions de la ville.

En octobre 2019, une visite officielle à MARSEILLAN a eu lieu représentée par Ingrid PONGRATZ, Maire de MIESBACH. La délégation a pu apprécier les nombreux aménagements touristiques, la plage, les sports nautiques, les restaurants et toutes les activités qu'offre la ville de MARSEILLAN.

Une réunion en présence des élus a eu lieu à la Maison Noire Allemande a présenté un film pour faire découvrir la région de Bavière MIESBACH.

Envoyé en préfecture le 23/06/2020

Reçu en préfecture le 23/06/2020

Affiché le 24/06/2020

ID : 034-213401508-20200609-DEL20\_06\_09\_47-DE

Les objectifs du jumelage sont les suivants :

- Favoriser le rapprochement des habitants des deux villes afin que chaque citoyen emprunte à un peuple ami ce qui est susceptible d'enrichir son mode de vie et de pensée,
- Approfondir l'échange sur les expériences et les connaissances dans les domaines de du sport, de la jeunesse, l'écologie, du commerce, du développement social et urbain, de la citoyenneté notamment au travers de la connaissance du fonctionnement des institutions respectives,
- Développer des projets communs permettant de partager la vie sociale des deux villes, en favorisant les rencontres de citoyens, de jeunes, d'élus, de personnels municipaux, d'agents économiques et sociaux, de responsables associatifs. Dans ce cadre, l'accent sera mis sur la collaboration dans les domaines économiques, culturels et sportifs,
- Stimuler la promotion touristique de nos deux pays et de nos deux villes,
- Créer des partenariats avec les différents acteurs locaux.

Chaque commune s'appuiera sur son Comité de Jumelage qui assurera la promotion du jumelage et sera le lien avec la population. Chacune de ces entités aura un rôle particulier à jouer dans le développement des contacts personnels entre les habitants des deux Communes.

Le rapprochement des communes de MIESBACH et de MARSEILLAN s'inscrit dans une perspective européenne en facilitant la mobilité dans l'espace de l'Union Européenne, en favorisant en climat d'ouverture, d'échanges et de compréhension mutuelle.

Il contribue ainsi à l'apprentissage de la citoyenneté.

Il appartient au conseil municipal :

**D'approuver** le principe de jumelage avec la commune de MIESBACH,

**De valider** la convention de jumelage,

Il convient d'en délibérer.

#### LE CONSEIL

Où l'exposé de M. le Maire

#### DELIBERE A L'UNANIMITE

**Approuve** le principe de jumelage avec la commune de MIESBACH,

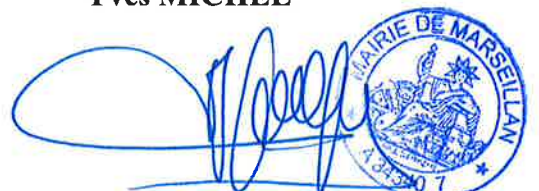
**Valide** la convention de jumelage,

**Et ont, les membres présents,  
signé au registre.**

**Pour copie conforme,**

**Le Maire,**

**Yves MICHEL**

The image shows a blue ink signature of Yves Michel, which is written over a circular official seal. The seal contains the text 'MARIE DE MARSEILLAN' and the year '1680'. The signature is a cursive script.